

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 9 DÉCEMBRE 2025– DE 19H30 A 21H31
à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENCE	Véronique Chavaillaz
VICE-PRÉSIDENCE	Setti Genoud
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Grégoire Perrin Frédéric Pythoud Mallory Schneuwly Purdie
PRÉSENT-E-S	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Sébastien Bugnon Laurent Chatagny, Marina Chéron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pascal Gendre, Catherine Guillaume Girard, Lorenzo Guzzinati, Jean-Pierre Häni, Vincent Kowalski, Stéphane Mettraux, Valérie Michel Dousse, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, Shkëlzen Shala, Benoît Sprumont, François Sprumont, Marie-Claude Telle, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
EXCUSÉ-E-S	Steve Mettraux, Françoise Piller-Maillard, Julien Brodard, Roger Stroude
TOTAL	46 présents, 4 excusé.e.s soit une majorité absolue de 24
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katiuscia Sansonnens-Cherubini (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
RESPONSABLE DES FINANCES	Florence Sallin
RESPONSABLE TECHNIQUE	Arnaud Proença

SECRETAIRE

Sandra Dévaud

PRESSE

Stéphanie Buchs

1 ACCUEIL ET BIENVENUE

Il est **19h30**, **Mme la Présidente** ouvre la séance du Conseil général du 9 décembre 2025.

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Cher-ère-s collègues du Conseil général,
Cher-ère-s citoyens-ennes présents-tes dans la salle,
Chère Représentante de la presse, Mme Stéphanie Buchs de La Liberté,

Au nom du Bureau du Conseil général, **Mme la Présidente** souhaite à toutes et tous la bienvenue
à cette séance.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le **25 novembre** soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du **28 novembre**, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

Conformément à la convocation reçue, les documents étaient disponibles sur le site de la commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale.

Elle informe toutes les personnes présentes dans cette salle qu'il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever, si possible, lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis-e-s et succinct-e-s dans vos interventions.

Tous les membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Elle suppose que c'est bien le cas. Est-ce que quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ? Cela ne semble pas être le cas.

Lors des votes, **Mme la Présidente** demande de bien vouloir lever le carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs.trices.

Mme la Présidente rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de

parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. **Mme la Présidente** demande si un-e conseiller-e général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance. Elle constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait bien se récuser, s'annoncer, dire le motif de sa récusation et quitter la salle de manière spontanée, dans le but de mettre à jour la majorité pour le vote concerné.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'Administration, il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

APPEL NOMINAL

Vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

A la suite du contrôle des scrutateurs-trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **46**

Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : MM. Steve Mettraux, Julien Brodard, Roger Stroude et Mme Françoise Piller-Maillard

Mme la Présidente constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **24**.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ces premières informations d'ordre organisationnel ? Cela ne semble pas être le cas.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

Est-ce que cet ordre du jour soulève des remarques ?

Cela ne semble pas être le cas.

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025
3. Communications du Bureau du Conseil général
4. Communications du Conseil communal
5. **Message n° 2025/83** Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
 - Vote
6. **Message n° 2025/84** Approbation de la modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes de la Région Sarine-Ouest, secteur Nord (AESO)
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
 - Vote
7. **Message n° 2025/85** Planification financière 2025-2036, résultats et investissements
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
 - Discussion
8. Budget 2026
 - 8.1 Message n° 2025/86** Budget communal du compte de résultats et des investissements 2026
 - Présentation
 - Préavis Commission financière
 - 8.2 Message n° 2025/87** Demande de crédit pour l'installation de deux sous-stations et rénovation des groupes hydrauliques de distribution de chaleur
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
 - Vote
 - 8.3 Vote final du budget communal de résultats et des investissements**
 - Vote budget communal de résultats
 - Vote budget communal des investissements
9. Divers

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 7 OCTOBRE 2025

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Mme la Présidente informe que M. Benoit Perriard, à qui elle souhaite également la bienvenue, va prendre des photos pour le prochain Ecureuil, est-ce que cela joue pour tout le monde ? C'est ok pour tous les membres présents.

4 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Syndic**, pour les communications du Conseil communal.

Voici quelques informations de la part de votre Conseil communal.

- Postulats :
 - Postulat no 2025-07 - Groupe AveN - Déchets alimentaires : pour une solution accessible, propre et durable.
Ce postulat est à l'étude par le Conseil communal.
- Questions :
 - Question de M. Philippe Dobler - Groupe EcAS - sur l'avenir de la Migros à Neyruz : Comme indiqué lors du CG du 7.10.2025, une délégation du Conseil communal a rencontré des cadres de la Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg (MNF) en date du 15.10.2025. De cette entrevue, il en ressort que l'ancrage régional et stratégique des commerces Migros MNF dans notre région se veut être complémentaire.
 - Magasin MMM d'Avry : Récemment recentré et recalibré (réduction de surfaces de vente et resserrement de l'offre) – Sera intégralement repensé et redéployé à l'horizon 2030, voire même au-delà.
 - Magasin MM de Matran : Tout nouvellement inauguré – Opération commerciale d'ordre stratégique et d'opportunité de positionnement (nœud autoroutier/routier – accessibilité, environ 1'500 m² de surface de vente).

Selon MNF, ce nouveau point de vente ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les activités de celui de Neyruz.

- Magasin M de Neyruz : Ce magasin est maintenu. Sa fréquentation et son fonctionnement, en tant que point de vente local, satisfont les attentes de MNF à ce stade. Aussi, un nouveau bail de 5 ans a été reconduit il y a peu. Pour MNF, dans ses stratégies de développement actuelles, le point de vente de Neyruz revêt un caractère d'importance locale, avec des atouts liés à sa proximité avec la halte CFF, une complémentarité avec la Pharmacie et la filiale de La Poste en leurs murs. MNF projette diverses améliorations prochaines en lien avec ce point de vente, notamment, et dans les plus brefs délais possibles, l'approvisionnement en produits frais du jour tôt le matin (MNF est conscient de la problématique liée à l'approvisionnement 'tardif' jusqu'ici du magasin de Neyruz), ainsi que diverses actions liées à la visibilité du site (amélioration de la signalétique), la communication générale, yc par des canaux vecteurs communaux, ainsi que la propreté et la sécurité générale des lieux et environs immédiats.
- Au-delà de ces informations concrètes, MNF a indiqué poursuivre ses réflexions quant à son positionnement régional futur, entre autres par exemple en lien avec l'instauration du système franchisé DPM (Détaillant avec produits Migros), qui, s'il était retenu à terme pour Neyruz, permettrait l'élargissement des produits 'food' avec des références régionales complémentaires (ex. produits boulanger, produits carnés ou fromagers - hors assortiment Migros, ainsi que vente de vins et alcools).

- Le Conseil communal a répondu à toutes les autres questions posées par le Conseil général.

- Sondage sur la fusion (Autigny, Cottens, Chénens, La Brillaz et Neyruz)

Le sondage sur la fusion s'est déroulé du 26 août jusqu'au 26 septembre 2025 dans toutes les Communes concernées.

Les résultats relèvent que les citoyennes et les citoyens de Autigny, Chénens, La Brillaz et Neyruz sont favorables à engager une étude de fusion dès la prochaine législature, dès 2026. La population de Cottens est, cependant, plutôt défavorable à cette étude à une faible majorité.

Une analyse des résultats s'est déroulée le 15.10.2025 entre tous les Conseils communaux et la Préfète de la Sarine qui était également invitée à cette réunion. A la suite de cette rencontre, il en ressort que les cinq Conseils communaux sont favorables à poursuivre sur la voie d'une fusion. Ils estiment néanmoins que ce sera aux Autorités de la prochaine législature de se prononcer formellement. Le sondage sera donc transmis aux prochaines Autorités communales pour la suite à donner. Elles ne manqueront pas de renseigner le Conseil général et la population sur ce dossier.

- Périmètre scolaire – Etat d'avancement des travaux :

- La ComPro a eu plusieurs séances avec les architectes STOA et les utilisateurs.
- Le projet avance selon le planning défini.

- PAL – Etat d'avancement du dossier :

- Les oppositions sont en cours de traitement et le dossier sera transmis prochainement au Canton.

- Une nouvelle mise à l'enquête publique sera nécessaire pour adapter des éléments omis lors de l'enquête précédente au niveau de l'obligation de raccordement au CAD, pour mettre à jour un objectif du PAD Le Sécheron ainsi que pour adapter le RCU pour diverses terminaisons souhaitées par le Seca.
- Travaux sur la route cantonale :
 - Le Conseil communal de Neyruz est soulagé et très satisfait du vote positif du Grand Conseil fribourgeois concernant le crédit destiné à la traversée de notre localité. Le Conseil communal avait pris de très nombreux contacts avec plusieurs députés pour qu'ils soutiennent notre dossier. En effet, nous attendons la réalisation de ce projet Valtraloc depuis plus de dix ans. Les crédits communaux ont déjà été votés il y a bien longtemps. Les travaux prévus amélioreront significativement la qualité de vie de notre population, particulièrement des bordiers qui n'en peuvent plus du bruit, de la vitesse ainsi que de la mauvaise qualité de cette route cantonale. Cette décision favorable permettra ainsi aux services cantonaux de planifier le début des travaux sur cette route. Au nom des autorités, des villageoises et villageois de Neyruz ainsi que de l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs de cet axe routier, nous adressons nos plus vifs remerciements aux députés pour cette décision positive. Des remerciements ont également été adressés au Directeur de la DIME et à ses collaborateurs directs pour le soutien et pour tout le travail accompli jusqu'à maintenant pour ce dossier. Toutefois, la joie a été de courte durée. En effet, nous portons à votre connaissance qu'un nouveau recours a été déposé récemment par un bordier et qu'il devra être traité par le Canton avant de pouvoir commencer les travaux. Nous espérons que celui-ci ne retarde pas trop le nouveau planning.
- Concept zones 30 km/h et concept de stationnement – Etat de la situation :
 - Ces projets sont toujours en cours d'analyse avec notre mandataire, le bureau d'ingénieurs CSD et avec les Autorités cantonales.
- Maison du Petit Bonheur :
 - Les travaux vont bon train et le chantier se déroule sans problème majeur à signaler et selon le planning défini.
 - Une porte ouverte et une inauguration sont prévues le samedi 13.12.2025.
- Elections communales 2026

Comme indiqué lors du précédent CG, notre Administration a ouvert une page spéciale sur le site internet de la Commune, sous la rubrique « Politique / Élections communales », en prévision du prochain renouvellement des Autorités communales du 8 mars 2026. Vous y trouverez diverses informations, éléments et documents y relatifs.

Comme pour les élections de 2021, le Conseil communal a décidé de subventionner le dépôt des listes pour l'exécutif et pour le législatif. Des montants maximums de CHF 500.00 par liste déposée pour le Conseil communal et de CHF 1'000.00 par liste déposée pour le Conseil général sont prévus au budget 2026. En outre, comme pour les dernières élections de 2021, la Commune prendra également les coûts d'impression du matériel électoral. La propagande électorale est, en revanche, à charge des groupes politiques.

Si vous le souhaitez, notre secrétaire communal M. Nicolas Wolleb est à votre entière disposition pour des renseignements et des informations détaillées. Vous pouvez le contacter à son adresse courriel nicolas.wolleb@neyruz.ch.

Au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** remercie les membres du Conseil général pour leur attention et leur souhaite une bonne suite de séance.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au point 5.

5 MESSAGE N° 2025/83 APPROBATION DE LA REVISION TOTALE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION REGIONALE DE LA SARINE (ARS)

Mme la Présidente passe la parole à **M. Pierre-Alain Crausaz**, Membre de la Commission financière, pour le préavis.

Rapport de la Commission financière (CFin)
Au Conseil général (CG) du 9 décembre 2025

Message 83 Révision des statuts de l'ARS

Objet soumis - synthèse

Le Conseil général doit se prononcer, comme tous les législatifs communaux du district, sur la révision des statuts de l'association régionale de la Sarine (ARS).

Ces statuts représentent le résultat de longues négociations entre les diverses parties et les représentants de chaque commune.

Cette association gère les enjeux du développement territorial, économique et touristique qui doivent être coordonnés au niveau du district selon nos lois cantonales.

Aspects financiers

La situation de Neyruz au sein de l'association impacte d'une façon moindre notre participation au financement de cette dernière. En l'état, sur CHF 18,6 mio de budget de fonctionnement, notre commune participe uniquement à la part de CHF 3,1 mio concernant l'aménagement du territoire (infrastructure, tourisme, économie, urbanisation, etc.).

Notre participation annuelle est estimée à env. CHF 60'000 (soit CHF 20.-/habitant).

Commentaires et préavis

La Commission financière préavise favorablement la révision de ces statuts qui devrait favoriser les synergies au niveau du district/régional.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Alain Crausaz, pour la lecture du préavis de la Commission financière et passe la parole à **M. Axel de Montmollin**, Conseiller communal pour la présentation du message.

M. Axel de Montmollin explique que le premier message de la législature voté par le Conseil général portait sur la constitution de l'ARS. Il s'agit désormais de l'élargir. L'ARS se charge de la

planification régionale, de l'économie territoriale, des prestations de mobilité, de la promotion touristique, ainsi que des enjeux liés à l'environnement, à l'énergie et au climat.

Cette nouvelle structure permet de soutenir les projets d'agglomération PA4 et PA5, auxquels la Commune participe, en facilitant l'obtention de subventions de 30 à 40 %. Si toutes les communes concernées adoptent les nouveaux statuts, ceux-ci entreront en vigueur le 1er juillet 2026.

Plusieurs séances d'informations ont été organisées par l'ARS. Le message transmis par l'ARS reflète également très bien les choses et permet au Conseil général de voter en toute connaissance de cause.

Mme la Présidente remercie M. Axel de Montmollin pour la présentation de ce message et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole pas demandée, **Mme la Présidente** passe au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 45 oui, 1 non et 0 abstention la révision totale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

6 MESSAGE N° 2025/84 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DE LA REGION SARINE-OUEST, SECTEUR NORD (AESO)

Mme la Présidente passe la parole à **M. François Sprumont**, Membre de la Commission financière, pour le préavis.

Rapport de la Commission financière (CFin)
Au Conseil général (CG) du 9 décembre 2025

Message 84 Révision partielle des statuts de l'AESO

Objet soumis - synthèse

Les statuts de l'AESO ont été revus et doivent être approuvés par les communes participantes.

Aspects financiers

Avec la révision, un nouveau modèle financier sera mis en place. Il comporte divers éléments de facturation :

- Contribution d'entrée - CHF 14'222/an pendant 10 ans (équilibrage) pour notre commune
- Contribution annuelle par litre/minute de débit souscrit (CHF 105 par litre/min.) soit CHF 54'600 annuel
- Prix au m³ CHF 1.11 (Contribution de consommation).

Jusqu'ici, l'AESO facturait CHF 1.50 / m³. Selon le budget 2026, il est prévu

d'acheter 218'800 m³ d'eau :

- Selon l'ancien tarif : CHF 328'200
- Avec nouvelle tarification pour 2026 : CHF 311'690 (14'222 + 54'600 + 242'868)

Ce modèle devrait apporter une diminution de 5% des couts d'achat d'eau. Ces couts impactent avant tout nos règlements et tarifs sur les eaux et non directement notre compte de résultats.

Commentaires et préavis

La Commission financière préavise favorablement la révision des statuts de l'AESO.

Mme la Présidente remercie M. François Sprumont pour la lecture du préavis de la Commission financière et passe la parole à **M. Jean-Marc Sallin**, Conseiller communal pour la présentation du message.

M. Jean-Marc Sallin remercie M. François Sprumont rapporteur et à la commission financière pour son préavis positif et son analyse fouillée.

Les délégués de l'AESO ont accepté à l'unanimité la proposition de modification des statuts en assemblée du 26.11.2025 à Lentigny.

La révision des statuts qui vous est proposée s'articule sur les 2 axes suivants :

- 1) Un nouveau système de tarification et contribution, basé sur les principes de la Loi cantonale sur l'eau potable, qui précise que les recettes découlant du prélèvement des taxes doivent couvrir :
 - Les charges d'exploitation et d'entretien
 - Les charges générées par les investissements, amortissements, intérêts
 - Le maintien de la valeur des installations.
- 2) La mise à niveau des contributions d'entrée, qui pour Neyruz implique un rachat de CHF 142'219.- avec un remboursement sur 10 ans pour le débit souscrit de 520l/min. tenant compte des amortissements cumulés et de l'entrée plus tardive de Neyruz au sein de l'association. Et qui permettra ainsi de mettre à jour les contributions d'entrée pour tous les membres de l'association.

En conclusion et fort de ces arguments il invite, au nom du Conseil communal, le Conseil général à accepter la modification des statuts de l'AESO et le nouveau système de contribution au 1^{er} janvier 2026.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc Sallin pour la présentation de ce message et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix la modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes de la Région Sarine-Ouest, secteur Nord (AESO)

7 MESSAGE N° 2025/85 PLANIFICATION FINANCIERE 2025-2036, RESULTATS ET INVESTISSEMENTS

Mme la Présidente passe la parole à **M. Sébastien Bugnon**, Vice-Président la Commission financière, pour le préavis.

Rapport de la Commission financière (CFin)

Au Conseil général (CG) du 9 décembre 2025

Message 85 Planification financière 2025-2036, résultats et investissements

Objet soumis

La Commission financière a examiné attentivement les planifications financières communales 2025-2036, proposées par le Conseil communal.

La planification financière s'étend sur une période de 12 ans afin de démontrer sur une durée relativement longue (plus de deux législatures) les impacts financiers des investissements envisagés aussi bien en termes de revenus que de charges.

L'outil de planification utilisé a été complété et affiné pour mieux correspondre aux réalités de notre commune. Le détail de cette évolution étant clairement exposé dans le message du Conseil communal, nous n'y reviendrons pas ici.

L'outil permet de simuler différents scénarios, suivre les investissements et calculer leurs impacts sur les comptes de résultats.

Le total des intentions s'élève à KCHF 66'083 dont KCHF 26'043 non retenus dans la planification. Ainsi, le Conseil communal prévoit un montant total d'investissements bruts de KCHF 40'040 pour des investissements nets de KCHF 15'275 entre 2025 et 2036.

Intention KCHF	Non Planifié KCHF	Planifié (brut) KCHF	Dont déjà votés KCHF	Revenus KCHF	Planifié (net) KCHF
66'083	26'043	40'040	16'753 dont 8'082 ouverts	-24'765	15'275

Voici quelques faits marquants de ces planifications :

Objet	Dépenses KCHF	Dont voté KCHF	Revenus KCHF	Non planif. KCHF
Périmètre scolaire (sans halle double)	18'230	1'200	-830	10'669
Aigle Noir	5'400			
Infrastructures (routes, réfection, PAD, etc.)	6'903	2'813		
Traversée Route cantonale	4'029	1'017		
Route cantonale Segments 5 et 6				3'920
Zone de loisirs Les Simon				2'100
Zone de loisirs La Carrida				1'600
Vente de terrain et rampe Clédard			-5'120	
Vente de terrain Sécheron			-5'000	
Vente de terrain Onnens Sud			-4'801	
Vente de terrain Onnens Nord			-2'750	
Taxes raccordement / participation			-4'964	

La planification nous montre des investissements votés pour KCHF 16'753 dont KCHF 8'082 sont toujours ouverts et restent à financer.

La planification des résultats, basée sur le coefficient d'impôts actuel de 0.81, montre une très forte dégradation dès 2027 au vu des gros investissements prévus : 40'040 KCHF dont près de 60% portent sur le périmètre scolaire (18'230 KCHF) et l'Aigle Noir (5'400 KCHF). Les différentes simulations montrent également que l'endettement final et notre capacité d'emprunt dépendent fortement des revenus liés à la vente de terrains communaux.

Variante	Périm. scol. 18'230 KCHF	Aigle Noir 5'400 KCHF	Aigle Noir 1'100 KCHF	Vente terrains	Lissage produits	Taux d'équilibre moyen
V12_3_0	X	X		X	X	92.72
V12_3_1	X			X	X	91.03
V12_3_2	X		X	X	X	91.42
V12_3_3		X		X	X	87.58
V12_3_4			X	X	X	86.28
V12_3_5				X	X	85.96
V12_3_6	X	X				98.23
V12_3_7	X	X		X		85.44

Le taux d'équilibre moyen représente le coefficient d'impôts lissé sur les 12 ans de la planification. Il est théorique, basé sur des hypothèses, mais montre une tendance à confirmer au fur et à mesure de l'arrivée de données plus factuelles.

Le coefficient d'impôts ne se fixe pas en fonction de la planification financière, mais en fonction des budgets. Cependant, les simulations présentées montrent clairement que même si l'on renonçait à une bonne part des investissements envisagés, la simple augmentation des charges liées cantonales (y compris PAFE), régionales et communales impacterait de toute façon nos comptes.

Rapport et préavis

Nous tenons à féliciter le Conseil communal, ainsi que notre administratrice des finances, pour le travail accompli sur l'outil de planification. Le CC dispose maintenant d'un outil de planification financière complet pour l'aider dans ses décisions stratégiques. Les paramètres et les constantes ont été établis de manière prudente et l'ensemble des impacts connus sont pris en compte.

La planification sur 12 ans permet de démontrer de manière transparente l'importance des conséquences financières des décisions que nous aurons à prendre lors des prochains votes sur les demandes de crédit.

Outre la prudence du Conseil communal tant sur les recettes que sur les dépenses, ce sont également les très nombreuses incertitudes qui péjorent cette vision longue durée :

- Vente des terrains (oppositions)
- Décisions politiques (canton, région, commune)
- Difficulté à réaliser certains chantiers selon les plans prévus (Nierlet, route cantonale, PAL/PAD, etc.)
- Etude de fusion

Dans un tel contexte, une stratégie uniquement basée sur la vente de notre patrimoine semble être une stratégie à court terme et risquée. Plutôt que de vendre tous les terrains, la CFin attend du CC qu'il étudie plus concrètement les scénarios incluant l'octroi de droits de superficie (comme pour la Neyruzienne) afin de garantir une certaine marge de manœuvre quant au développement du village à long terme.

L'évolution des finances dès 2027 est préoccupante, du fait du montant très élevé des investissements planifiés. Sans augmentation des revenus et une réduction des charges, l'augmentation du coefficient fiscal pourrait être conséquente.

Les premiers résultats de ce nouvel outil de planification sont très intéressants. La Commission financière demande au Conseil communal de l'utiliser afin de prioriser nos investissements en fonction des ressources disponibles, des besoins et des délais.

Mme la Présidente remercie M. Sébastien Bugnon, pour la lecture du préavis de la Commission financière et passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal pour la présentation du message.

M. Jean-Noël Gendre ne va pas revenir sur le message car tous les chiffres ont été donnés dans celui-ci.

Il présente et commente les slides ci-dessous :

1. Introduction
2. Description de la structure de planification et des constantes utilisés
3. Base de calcul des recettes fiscales liées aux potentielles ventes de terrains.
4. Calcul des impacts des potentielles ventes de terrains sur la fiscalité
5. Comparaison des taux d'équilibre impôts entre les différentes versions
6. Conclusions

- Planification financière sur une durée de 10 ans
- Démonstration les impacts financiers sur une période relativement longue
- Simulations prenant en considération les ventes incertaines des terrains
- Objectif d'une votation des futurs investissements en connaissance de cause
- V12_3_1 - version avec périmètre scolaire + sans Aigle Noir 5.4mio + ventes de terrains lissées
- V12_3_2 - version avec périmètre scolaire + Aigle Noir 1.1mio + ventes de terrains lissées
- V12_3_3 - version sans périmètre scolaire + Aigle Noir 5.4mio + ventes de terrains lissées
- V12_3_4 - version sans périmètre scolaire + Aigle Noir 1.1mio + ventes de terrains lissées
- V12_3_5 - version sans périmètre scolaire + sans Aigle Noir + ventes de terrains lissées
- V12_3_6 - version avec périmètre scolaire + Aigle Noir 5.4mio + sans ventes de terrains
- V12_3_7 - version avec périmètre scolaire + Aigle Noir 5.4mio + ventes de terrains sans lissage

Planification des investissements :

- Frais financiers calculés par projet
- Intérêts moyens : 1.5%
- Amortissements comptables : selon prescriptions MCH2 (3% pour les bâtiments)

Planification de résultats:

- Basée sur le budget 2026
- Charges communales : 1% Charges liées : 2% Charges régionales : 1.5%
- Augmentation de la contribution à 1.5 pour mille dès 2029
- Dissolution de la réserve de réévaluation de 380'000.- CHF dès 2031 (recettes en moins)
- Lissage des produits des ventes de terrains sur 10 ans
- Fiscalité : revenu moyen à 2'395.45 selon statistique cantonale 2023
- Evaluation des encassemements sur les gains immobiliers et les mutations

Comparaison des taux d'équilibre impôts entre les différentes versions													Moyenne sur 12 ans
	B2025	B2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	
V12_3_0 - version de base - avec périmètre scolaire + Aigle Noir 5.4mio + vente de terrains lissées	81.45	81.29	84.04	85.15	92.70	93.07	94.89	95.71	95.15	94.58	95.42	96.52	92.72
Ecart par rapport à la version de base	-	-	-	-	2.20	2.18	2.16	2.14	2.11	2.07	2.04	2.02	1.69
V12_3_1 - version avec périmètre scolaire + sans Aigle Noir 5.4mio + ventes de terrains lissées	81.45	81.29	84.04	85.15	90.50	90.89	92.73	93.57	93.04	92.51	93.37	94.50	91.03
Ecart par rapport à la version de base	-	-	-	0.45	1.76	1.74	1.72	1.70	1.68	1.65	1.63	1.61	1.30
V12_3_2 - version avec périmètre scolaire + Aigle Noir 1.1mio + ventes de terrains lissées	81.45	81.29	84.04	85.60	90.95	91.33	93.17	94.01	93.47	92.93	93.79	94.91	91.42
Ecart par rapport à la version de base	-	-	-	1.28	1.26	5.85	7.09	7.03	6.97	6.89	6.78	6.70	5.14
V12_3_3 - version sans périmètre scolaire + Aigle Noir 5.4mio + ventes de terrains lissées	81.45	81.29	85.32	86.41	86.85	85.98	87.85	88.74	88.26	87.80	88.71	89.87	87.58
Ecart par rapport à la version de base	-	-	-	1.28	1.26	5.85	7.09	7.03	6.97	6.89	6.78	6.70	6.65
V12_3_4 - version sans périmètre scolaire + Aigle Noir 1.1mio + ventes de terrains lissées	81.45	81.29	85.32	86.87	85.09	84.25	86.13	87.03	86.58	86.15	87.09	88.26	86.28
Ecart par rapport à la version de base	-	-	-	1.28	1.72	7.61	8.83	8.75	8.68	8.57	8.43	8.33	8.26
V12_3_5 - version sans périmètre scolaire + sans Aigle Noir + ventes de terrains lissées	81.45	81.29	85.42	86.49	84.72	83.87	85.77	86.67	86.22	85.80	86.74	87.91	85.96
Ecart par rapport à la version de base	-	-	-	1.38	1.34	7.98	9.20	9.12	9.04	8.93	8.79	8.68	8.61
V12_3_6 - version avec périmètre scolaire + Aigle Noir 5.4mio + sans ventes de terrains	81.45	81.29	84.04	85.31	96.38	98.39	101.85	102.50	102.71	103.20	103.72	104.17	98.23
Ecart par rapport à la version de base	-	-	-	0.16	3.68	5.32	6.96	6.78	7.57	8.62	8.31	7.65	5.50
V12_3_7 - version avec périmètre scolaire + Aigle Noir 5.4mio + ventes de terrains sans lissage des produits qui en découlent	81.45	81.29	84.04	85.15	73.39	79.54	87.28	100.68	91.50	81.19	83.41	88.22	85.44
Ecart par rapport à la version de base	-	-	-	-	19.32	13.54	7.61	4.97	3.65	13.39	12.01	8.30	7.28

- Aide à la prise de décisions aussi bien pour le CC que pour le CG
- Outil de pilotage pour la priorisation des investissements
- Résultats de l'analyse de la part du CC

Avant de passer à la discussion, il cède la parole à **M. le Syndic** pour les conclusions du Conseil communal.

M. le Syndic fait un rappel des présentations et des démarches effectuées en relation avec les deux gros investissements communaux que sont le périmètre scolaire et l'Aigle Noir :

- CG du 13.05.2025 : présentation du projet de transformation de l'Aigle Noir par le bureau Page, projet qui répondait au postulat du CG « Pour un Aigle Noir modernisé »
- CG du 07.10.2025 : présentation de l'avant-projet du périmètre scolaire par le bureau STOA
- CG du 07.10.2025 : présentation de la planification financière des investissements intégrant les coûts des investissements retenus
- CG du 09.12.2025 : présentation de la planification financière du compte de résultat avec diverses variantes de calculs et différentes hypothèses de travail discutées avec la Commission financière

A la suite de toutes ces démarches, analyses et calculs, le Conseil communal tient à vous informer de ses dernières décisions stratégiques en relation avec le projet d'agrandissement du périmètre scolaire et avec le projet de rénovation de l'Aigle Noir.

Même si le Conseil communal reconnaît le projet de locaux scolaires et extra-scolaires ainsi que le besoin en nouvelles classes, il a décidé, à la majorité, lors de sa séance du 1.12.2025, de geler le projet d'agrandissement du périmètre scolaire jusqu'à la fin du processus d'étude de fusion avec les communes environnantes (Autigny, Cottens, Chénens, La Brillaz et Neyruz).

Conformément au vote du CG du 10.12.2024 sur l'octroi du crédit d'étude, le projet du périmètre scolaire sera mené jusqu'à la fin de la phase 33, soit jusqu'à la mise à l'enquête publique, puis il sera mis en attente.

Les raisons principales de cette décision sont les suivantes :

- L'étude de fusion des communes qui sera prochainement lancée à la suite du sondage effectué auprès de la population devra intégrer les besoins de toutes les communes concernées afin de développer une vision partagée. Cette demande d'étude de fusion qui fait suite au postulat du Conseil général, s'est greffée après le lancement du projet et est un élément important à considérer.
- Les tendances dégagées par la planification financière mise à jour avec les derniers chiffres annoncés démontrent une hausse marquée de la fiscalité, avec beaucoup d'incertitudes. Même si le coefficient fiscal se fixe lors des budgets, les tendances dégagées au niveau des taux fiscaux d'équilibre doivent être prises en compte.
- Les procédures actuelles de révision de notre plan d'aménagement local (PAL) sont toujours en cours et retardent l'encaissement des produits divers projetés.
- Les ventes de terrains et la réalisation de nouveaux lotissements générant des recettes fiscales supplémentaires sont actuellement encore trop incertaines.
- Les dernières statistiques de l'OFS démontrent une baisse de la natalité, d'où une réduction des effectifs scolaires.

Le Conseil communal estime que ce moratoire sur le périmètre scolaire apportera plus de recul sur les hypothétiques ventes de terrains et que ce gel permettra de mieux apprécier l'évolution de la situation dans beaucoup de domaines encore incertains.

Le Conseil communal précise qu'il ne s'agit pas d'un abandon du projet, mais d'un report, afin de prendre une future décision plus sereinement, en fonction de l'évolution de la situation, tant sur le point de l'étude sur la fusion que sur les produits escomptés et générés par la vente des terrains et des nouveaux lotissements projetés.

Concernant la rénovation de l'Aigle Noir, le Conseil communal a décidé, à la majorité, lors de sa séance du 1.12.2025, de soumettre une demande de crédit lors du prochain CG. La variante de rénovation chiffrée à CHF 5,4 millions a été retenue, selon la présentation qui a été faite au CG par le bureau Page en date du 13.05.2025.

En effet, le Conseil communal considère que le projet minimal à CHF 1,1 million n'est pas suffisant pour réaliser une mise aux normes adéquate et suffisante de cette infrastructure communale importante pour le village.

En choisissant la version minimale à CHF 1,1 million, le Conseil communal se verra contraint de revenir tôt ou tard devant le CG avec d'autres demandes de crédits complémentaires afin de poursuivre la mise aux normes de ce bâtiment et de ses installations.

Vendre ce bien communal sans avoir, en contrepartie, la construction d'une salle polyvalente, abolirait probablement aussi les activités associatives et des sociétés villageoises qui se déroulent dans la grande salle de l'Aigle Noir.

Démolir pour reconstruire nécessiterait de redimensionner cette infrastructure communale vu sa proximité à la route cantonale et obligerait d'élaborer un PAD contraignant à cet endroit, avant toute reconstruction.

Après une pesée d'intérêt, le Conseil communal est donc favorable à une approche qui répondra aux besoins des sociétés locales, des utilisateurs et de la Commune, tout en s'inscrivant dans un plan à moyen-long terme pour ce bâtiment communal. Il est également favorable à repenser la gestion de la grande salle communale.

Finalement, cette solution permettra également d'étaper ces deux gros investissements, de répartir la charge financière dans le temps, tout en étudiant le périmètre scolaire dans le cadre de l'étude de fusion.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre pour la présentation de cette planification financière ainsi que M. le Syndic pour les conclusions.

Elle remercie le Conseil Communal pour le travail conséquent qui a été fait et qui permet aux membres du Conseil général l'accès à cet outil de réflexion. Elle ouvre la discussion.

M. François Sprumont informe que le groupe GSO est soulagé de voir que le Conseil communal a réagi à cette planification financière qui était déconnectée de la réalité financière de notre village.

Alors que la marge de manœuvre est réduite, et qu'on nous rappelle régulièrement qu'il faut prioriser les dépenses, les intentions et investissements prévus dépassaient les 40 millions de francs. Même la vente de la quasi-totalité des terrains communaux et une hausse drastique des impôts ne suffisaient pas à couvrir de telles dépenses.

Plus onéreux que prévus lors des premières estimations, les travaux du périmètre scolaire méritent en effet d'être analysés en détails et peut-être même partiellement reconsidérés et replanifiés, pour aller à l'essentiel en tenant compte des changements dans l'évolution démographique de notre commune.

Une gestion plus raisonnable des coûts permettra alors une meilleure répartition de nos dépenses qui doivent profiter non seulement aux enfants de Neyruz, mais à toute la population villageoise.

En présentant une telle planification financière, le Conseil communal hypothéquait les 20 ou 30 prochaines années. Il était inimaginable de laisser pareille ardoise pour les prochaines

législatures. Sans compter qu'en vendant tous les terrains, la marge de manœuvre pour de futurs investissements serait quasi nulle.

Le moratoire annoncé ce soir prouve que le Conseil communal a pris conscience de la situation financière de notre commune. Il est important ces prochains mois de faire des choix clairs et raisonnables afin de formuler des demandes de crédit réalistes au Conseil général.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour cette prise de position.

Mme la Présidente remercie M. François Sprumont et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Frédéric Pythoud remercie le Conseil Communal pour cette planification financière. Elle est exhaustive, précise, réaliste, et elle considère quasiment tous les scénarios. Donc un grand merci à toutes les personnes qui y ont contribué. Il tient également à remercier la commission financière pour son résumé très synthétique.

Il pense que cette étude n'est pas seulement utile pour le Conseil Communal, mais également pour le Conseil Général. En effet, les différents scénarios montrent des taux d'impôts qui s'approchent de 1.- par franc payé au canton. Ces chiffres doivent donc également aider le Conseil Général dans ses prises de décisions.

Concernant la prudence affichée ce soir par le Conseil Communal, et dont il vient de prendre connaissance, il ne peut que le féliciter. Au vu des scénarios présentés, c'est une prudence qu'il soutient également.

Mme la Présidente remercie M. Frédéric Pythoud et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir. Elle passe la parole à **M. Robin Pillonel**.

Le groupe Avenir Neyruz a analysé avec une très grande attention la planification financière fournie par le Conseil communal. Nous tenons au préalable à le remercier, ainsi que la caisse communale, pour la qualité des documents fournis. Ces documents nous permettent de vraiment pouvoir s'imaginer les conséquences fiscales potentielles des investissements conséquents qui arrivent.

Il est indéniable que les impacts financiers seront importants, notamment ceux du périmètre scolaire. Ces impacts amèneraient une hausse du taux d'équilibre de 5 points d'impôt en moyenne sur les 12 prochaines années, mais surtout d'environ 7 points entre 2030 et 2036.

Notre groupe s'est donc demander si notre commune pouvait réellement se permettre d'investir plus de 17 millions pour cette nouvelle école. L'impôt communal sera-t-il toujours adéquat ?

Et ceci d'autant plus que ce projet de nouvelle école ne répond pas entièrement aux besoins de la commune, puisqu'il n'y aura pas de nouvelle salle de gym, et donc pas de nouvelles tranches horaires pour le sport des enfants de l'école.

Les coûts annoncés de 17 mio nous laissent aussi perplexe, alors qu'il y a un an encore, 23 mio figuraient dans la planification des investissements, et ce en comptant 10 mio pour la salle double. On est donc passé d'env. 13 à 17 mio. Ces 13 mio étaient également ceux annoncés lors du premier projet avec la salle de rythmique. Il s'agit quand même de plus de 4 mio d'augmentation soit près d'un tiers du prix de base. Et cela nous interroge.

De plus, un projet de fusion avec les communes d'Autigny, de Chénens, de Cottens et de La Brillaz est également sur le point de démarrer. Cela serait-il vraiment correct vis-à-vis des habitants de ces communes de s'engager dans un projet aussi coûteux et de l'autre côté d'envisager une fusion avec ces communes-là ? Alors que d'autres possibilités pourraient être envisagées ? En résumé, le moment est-il vraiment opportun ?

Pour ces raisons, le groupe Avenir Neyruz estime qu'il serait peut-être préférable de geler pour quelques années ce projet de périmètre scolaire. Il ne s'agit pas de l'abandonner, mais d'attendre d'en savoir plus sur la situation future de la commune avant de prendre une décision qui dans tous les cas, aura de grandes conséquences pour notre village.

Le Conseil communal a été très prudent dans les différentes simulations de la planification financière, cette prudence est justifiée par les nombreuses incertitudes liées aux ventes de terrain. Ces ventes sont directement liées à l'avancement du PAL qui a été passablement retardé.

En conséquence, on peut voir que les données de la démographie de notre commune sont légèrement en retard par rapport aux prévisions de l'étude microgis. Alors que l'étude prévoyait 2936 habitants en 2025, la commune de Neyruz a vu sa population baisser en 2024, passant de 2875 habitants au 31.12.2023 à 2869 au 31.12.2024, (donnée de l'OFS) soit la première baisse de population depuis au moins 2010, je n'ai pas trouvé de données plus anciennes, mais il est très probable que cela date depuis plus longtemps, et le constat est le même au niveau du nombre d'élève.

Encore une fois, nous pouvons nous permettre d'attendre un peu afin d'y voir plus clair, notamment par rapport à ce qui se passera au niveau de la route d'Onnens sud, du Sécheron et du Clédard. Car si ces ventes ne se font pas, forcément il n'y aura pas ces nouveaux habitants et donc moins de nouveaux élèves dans l'immédiat.

Quant au sujet de l'Aigle Noir, notre premier constat est que la version de l'Aigle Noir a 1.1 millions correspond à un sparadrap sur une jambe de bois. En effet, cela ne résout que les problèmes de sécurité défini par l'ECAB, et pas les problèmes techniques et de praticité. Avec cette solution, les prochains conseillers généraux se retrouveront probablement dans cette salle pour un nouveau crédit, et celui d'après aussi, sans compter les frais d'entretiens qui restent très élevés.

Pour nous il s'agirait plutôt donc de choisir entre abandonner ce bâtiment ou bien le sauver. Et en ce sens, le groupe Avenir Neyruz souhaite préserver l'Aigle Noir pour ce qu'il apporte au village et à ses sociétés. D'ailleurs la commune de Gibloux l'a bien compris puisqu'elle envisage de racheter deux restaurants, l'un à Corpataux et l'autre à Farvagny. Et ce d'autant plus que son impact sur le taux d'équilibre moyen est relativement faible.

En conclusion, à l'écoute de la déclaration de ce soir du Conseil Communal, le groupe Avenir Neyruz se voit rassurer et souhaite remercier le Conseil communal pour sa prise de position.

Mme la Présidente remercie M. Robin Pillonel et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Mme Maria Tenze Dafflon est surprise de cette décision et demande ce qui va se passer maintenant.

M. Bernard Kolly répond qu'au vue des effectifs actuels, nous pouvons encore compter sur le pavillon scolaire de réserve. Le projet du périmètre scolaire est reporté à une échéance ultérieure, mais il n'est pas abandonné.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Mme Joanna Bourke Martignoni demande s'il est possible d'avoir un business plan.

M. Jean-Noël Gendre confirme qu'il y aura un business plan, il sera fourni en principe lors du futur message du crédit.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Mme Valérie Michel Dousse a une question quant à la capacité de la salle de l'Aigle Noir, une rénovation augmenterait-elle la capacité ?

Mme Maryline Dafflon répond que dans les 2 versions CHF 1.1 ou CHF 5.4 mio, la capacité passerait à 512 personnes, cela correspondrait à la capacité initiale.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Philippe Dobler depuis le début de la législature, le groupe ecAS a posé à maintes reprises des questions au Conseil communal sur l'évolution démographique à Neyruz et sur le dimensionnement de l'école. Nous sommes donc ravis de constater que ce souci est maintenant partagé par quasiment l'ensemble du CG et par le CC. L'ecAS salue donc la décision du CC de mettre en stand-by le projet du périmètre scolaire pour quelques années.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir. Ce n'est pas le cas. Au vue de l'heure, elle propose de poursuivre directement avec le point 8 pour éviter la séance de relevée du 10 décembre 2025.

8 BUDGET 2026

8.1 Message n° 2025/86 Budget communal de résultats et des investissements

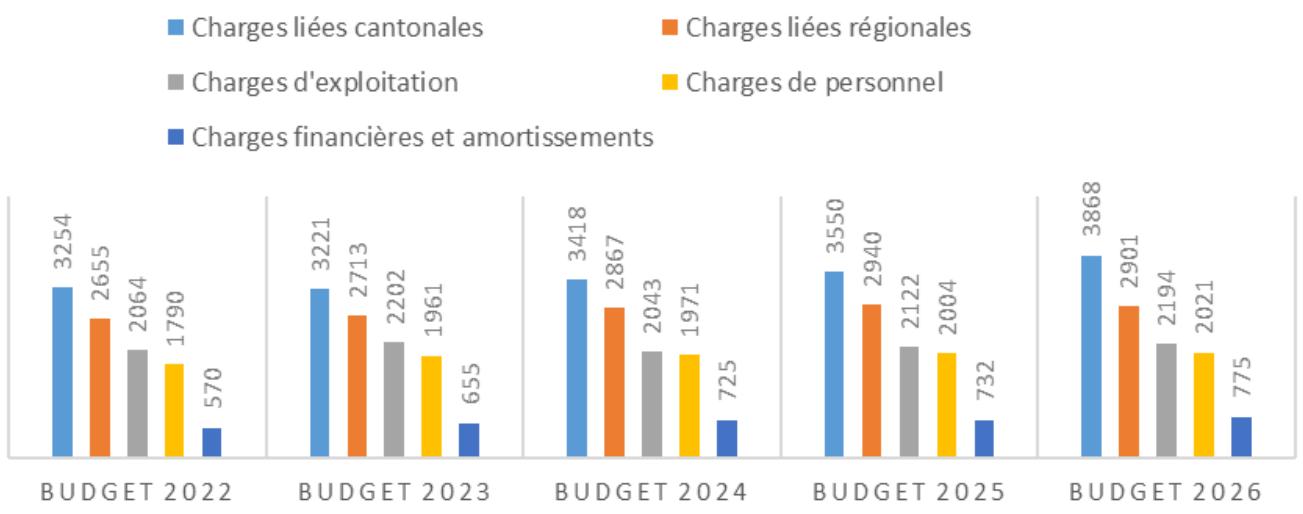
Mme la Présidente passe la parole à Jean-Noël Gendre pour la présentation du message:

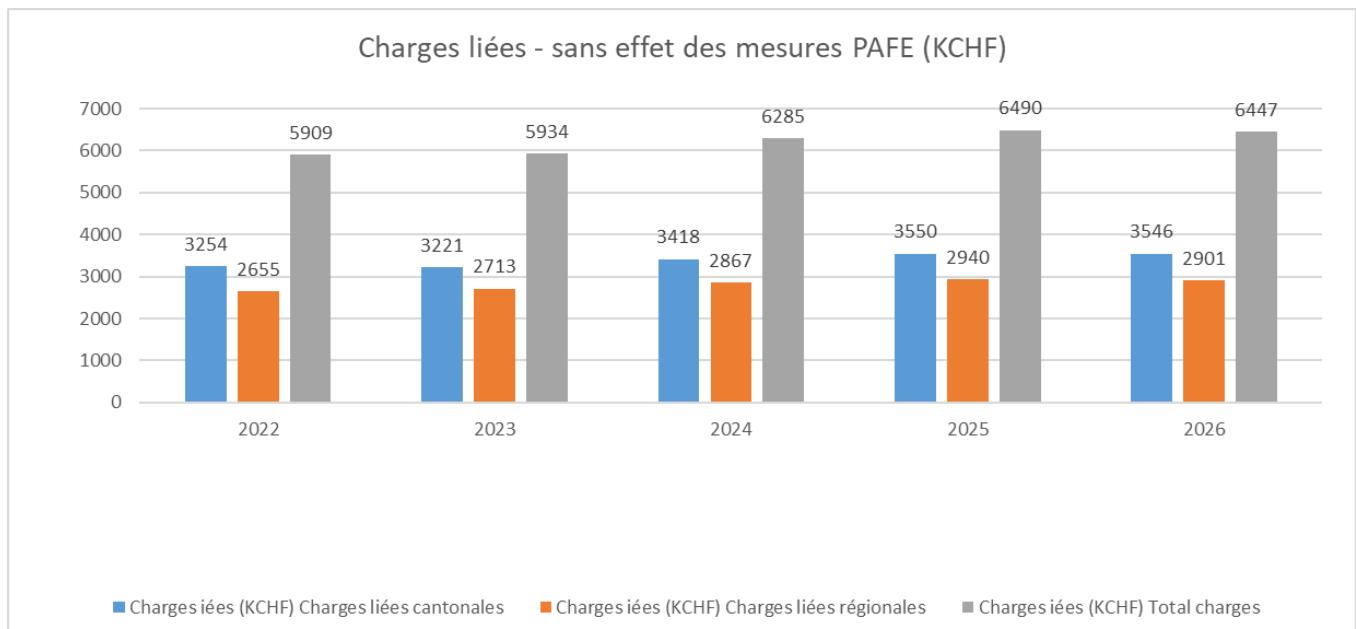
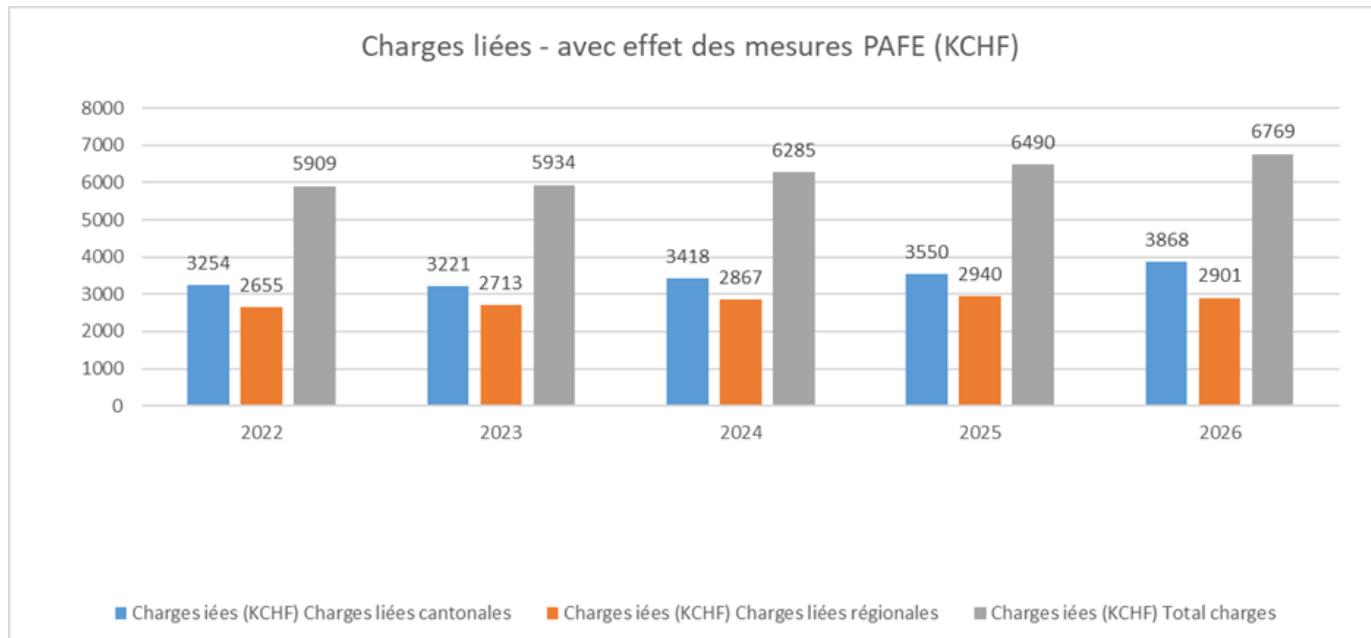
Il explique et commente les slides ci-dessous :

Généralités :

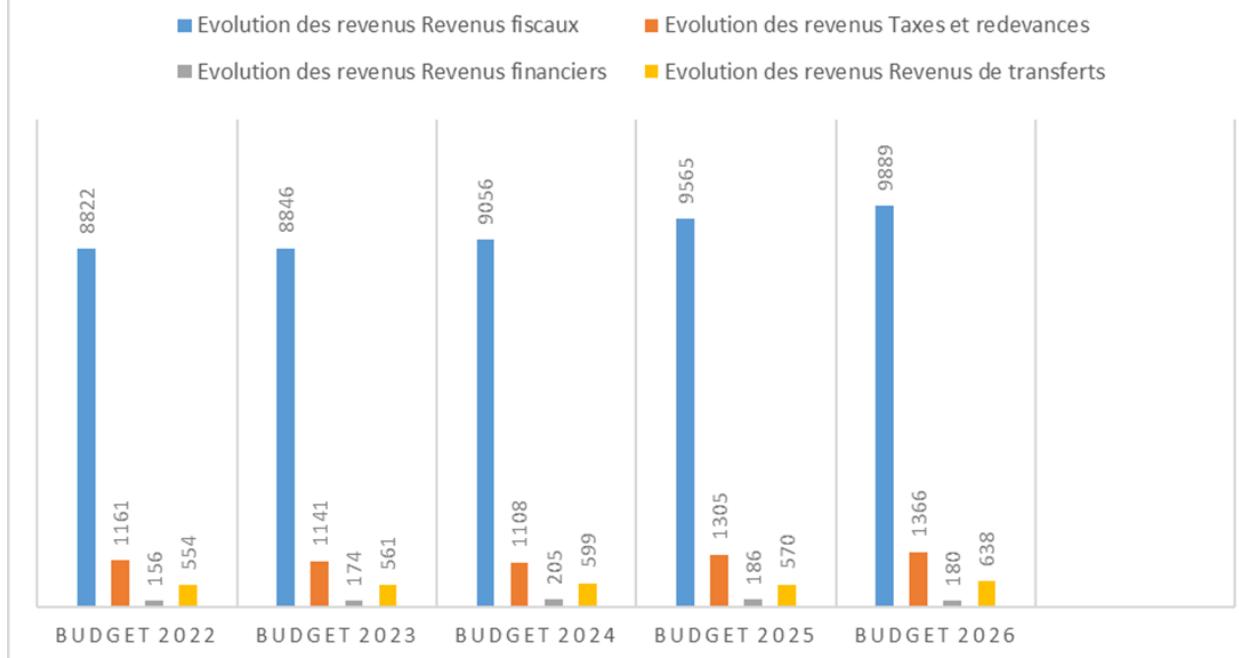
- Revenus : 12'895'805 CHF + 3.20 % par rapport à 2025
- Charges : 12'926'905 CHF + 3.07 % par rapport à 2025
- Résultat : Perte de 31'100.- CHF
- Sur recommandation de l'Etat, prise en compte des effets des mesures du PAFE - Plan d'assainissement des finances de l'Etat) : résultat net de + 51'470.- CHF de charges

EVOLUTION DES COÛTS BUDGETS 2022-2026





EVOLUTION DES REVENUS BUDGETS 2022-2026



Amortissements planifiés sur PA/ 2026

Amortissement en CHF	Patrimoine administratif
13'650	Véhicule service voirie
167'450	Bâtiments scolaires et pavillons
4'000	Maison communale
17'950	Immeuble Aigle Noir
1'980	Bâtiment Les Simon & zone de détente
44'700	Eaux usées - STEP
34'320	Eau potable
14'300	Part. amort. AESO
9'200	Passerelle Hauteive
237'150	Routes communales et parcs
530'400	
-52'450	Subventions, amortissement taxes de raccordement
477'950	

Il poursuit directement avec la présentation du budget du compte des investissements en expliquant les différents slides ci-dessous

Budget des investissements 2026

Dépenses 6'158'000	Revenus 165'000	Excédent de dépenses 5'993'000
Récapitulatif		5'993'000
Investissements déjà votés (soldes)		2'648'000
Investissements à l'ordre du jour		300'000
Taxes de raccordement EP/EU/STEP		-115'000
Subventions/participations de tiers		-50'000
Intentions de dépenses		3'210'000
Détails		
Investissement déjà votés (soldes)	2'648'000	
Routes cantonales - Eclairage public route cantonale – séquence 3 et 4	180'000	
Routes cantonales - Arborisation RC séquence 3	200'000	
Routes communales - Aménagement d'un passage piéton et chemin piéton	133'000	
Routes communales - Assainissement éclairage public	60'000	
Routes communales – Traversée village séquence 3	500'000	
Routes communales – Aménagement voies mobilité douce	20'000	
Routes communales - Mobilité douce Les Allys et canapé forestier	70'000	
Routes communales – Aménagement routier divers	70'000	
Approvisionnement en eau – Assainissement conduites EP Charrière - Daille	50'000	
Approvisionnement en eau – Traitement au charbon actif chlorothalonil	300'000	
Approvisionnement en eau – Remplacement compteurs d'eau	40'000	
Traitement des eaux usées – Assainissement EU/EC Ouest Village	35'000	
Traitement des eaux usées – Assainissement conduites EP La Charrière	200'000	
Traitement des eaux usées – Assainissement conduites EU/EC La Charrière	100'000	
Traitement des eaux usées – Collecteur EU jonction autoroutière Matran	400'000	
Correction de cours d'eau – Secteur Les Simon – protection contre les crues	60'000	
Aménagement du territoire et construction – Le Sécheron PAD	50'000	
Aménagement du territoire et construction – Adaptation du PAL	10'000	
Entreprise communale CAD – Bâtiment de chaufferie/infrastructure PA	170'000	
Investissements à l'ordre du jour – CG 09.12.2025	300'000	
Centrale de chauffe / création de la sous-station	300'000	
Intentions de dépenses	3'210'000	
Taxes de raccordement EC/EU/STEP	-115'000	
Subventions/participations de tiers	-50'000	

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2026 - récapitulation par fonctions

Compte	Désignation	Budget 2025		Résultats sur invest. Budget 2025	Budget 2026		Résultats sur invest. Budget 2026	Ecart par rapport à 2025
		Charges	Revenus		Charges	Revenus		
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE							0.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE							0.00
2	FORMATION	1'200'000.00		1'200'000.00	1'740'000.00		1'740'000.00	540'000.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	2'010'000.00	92'000.00	1'918'000.00	700'000.00		700'000.00	-1'218'000.00
4	SANTÉ							0.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'090'000.00		1'090'000.00				-1'090'000.00
6	TRAFC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	2'564'000.00		2'564'000.00	1'743'000.00		1'743'000.00	-821'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2'637'000.00	352'000.00	2'285'000.00	1'805'000.00	165'000.00	1'640'000.00	-645'000.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	600'000.00		600'000.00	170'000.00		170'000.00	-430'000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS							0.00
RESULTATS SUR BUDGETS DES INVESTISSEMENTS		10'101'000.00	444'000.00	9'657'000.00	6'158'000.00	165'000.00	5'993'000.00	-3'664'000.00

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre pour sa présentation et passe la parole à **M. Pierre-André Rolle**, Président de la Commission financière, pour le préavis.

Rapport de la commission financière (CFin)

Au Conseil Général (CG) du 09-10 décembre 2025

Message 86 Budget communal du compte de résultats et des investissements 2026

Objet soumis

La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises en novembre 2025, également avec des représentant·e·s du Conseil communal et de l'Administration communale, pour examiner les budgets du compte de résultats et des investissements élaborés par le Conseil communal.

Ce budget est impacté par l'introduction du Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat (PAFE) et ses conséquences sur les finances communales, même si celui- ci n'a pas encore été soumis ni accepté par le peuple. En cela, le CC a appliqué les recommandations du Conseil d'Etat pour l'établissement des budgets 2026.

Budget du compte de résultats

Le budget du compte de résultats 2026 présente un excédent de charges de CHF 31'100 pour un total de charges de CHF 12'926'905 (+3.17% par rapport au budget 2025) et un total de revenus de CHF 12'895'805 (+3.31%).

Ce budget est équilibré, l'excédent de charges représentant 0.24% des charges totales.

Le budget a été élaboré avec le coefficient d'impôt communal fixé à 0.81 tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

En ce qui concerne les revenus :

- Rentrées fiscales : La Commission financière a pris connaissance des explications sur les

prévisions calculées tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts irréguliers. Les calculs tiennent compte de la situation et du développement propre à notre commune ainsi que des statistiques cantonales, PAFE y compris.

Ainsi, le Conseil Communal estime des revenus fiscaux augmentant de 3.39% soit une moins forte augmentation que celle prévue en 2025 (+7%). Cela s'explique, en partie, par une prévision à la baisse de revenus liés aux impôts irréguliers (-5.83%), principalement sur les droits de mutation.

- Le budget intègre les CHF 380'000 du prélèvement annuel, jusqu'en 2030, sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

En ce qui concerne les charges (dépenses) Les charges globales de personnel restent stables (+ 0.84%). Cette faible augmentation s'explique par une diminution de certaines allocations et cotisations et une diminution des frais de formation et de recrutement. Les salaires du personnel augmentent, quant à eux, de 1.89%.

- Les charges liées augmentent globalement de CHF 273'060, soit +3.8% par rapport au budget 2025. Cette augmentation est principalement due au PAFE, notamment près de CHF 240'000 de part de financement des communes aux PC/AI et AVS.

Au sujet des centres d'autofinancement :

- Eaux potables (EP) : la couverture de ce centre est de 86% y compris un prélèvement sur le financement spécial pour équilibre des comptes (CHF 78'130) et la dissolution de la réserve des raccordements EP (CHF 8'700).
- Eaux usées et eaux claires (EU/EC) : la couverture de ce centre est de 67% avant prélèvement sur le financement spécial pour équilibre des comptes (CHF 152'900) et la dissolution de la réserve des raccordements EU (CHF 10'600).
- Gestion des déchets : le taux de couverture atteint 79.33% et dépasse le taux minimum de 70%.

Rapport et préavis : Budget du compte de résultats

Malgré un résultat légèrement négatif (les revenus sont inférieurs de 0.24% par rapport aux charges), le budget du compte de résultats présenté nous paraît cohérent. Le principe de base (LFCo art. 20), qui reste de présenter un budget équilibré, est respecté, mais ceci, grâce à la dissolution de la réserve de réévaluation du Patrimoine administratif (passage à MCH2 en 2021).

La Commission financière rend, comme toujours, le Conseil général attentif à toute volonté d'augmentation des dépenses ou de réduction des recettes par rapport au budget proposé. Ces actions augmenteraient l'excédent de charges actuel. Nous rappelons que des investissements conséquents devront être faits tout prochainement.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget du compte de résultats 2026, tel que présenté par le Conseil communal, et recommande son approbation.

Budget des investissements

Pour l'année 2026, le Conseil communal présente le programme d'investissements suivant :

- Intention de CHF 300'000, dont demande de crédit CHF 250'000 à voter lors de la présente séance, pour la centrale de chauffe des bâtiments scolaires et du complexe communal actuels
- Des intentions pour CHF 3'210'000, à voter ultérieurement, dont CHF 1'810'000 pour le périmètre scolaire et l'Aigle Noir.
- Des investissements déjà votés pour CHF 2'648'000.
- Des revenus pour CHF 165'000 liés à des taxes de raccordement EU et des participations de tiers aux PAD et infrastructures communales

Le total des dépenses s'élève à CHF 6'158'000 et celui des revenus à CHF 165'000 pour des investissements nets de CHF 5'993'000. Ce programme s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets en cours.

Pour rappel, les demandes de crédit ainsi que les intentions devront faire l'objet d'acceptations individuelles par le CG sur la base de messages du Conseil communal. La CFin propose au CC de présenter, dans la mesure du possible, les demandes de crédit correspondantes aux intentions lors de la séance d'approbation des budgets lors de la prochaine législature.

Compte tenu de ce qui précède, la CFin donne un préavis positif sur ce budget d'investissements 2026 qui se solde par un excédent de dépenses de CHF 5'993'000 et recommande au CG de l'approuver.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-André Rolle pour la lecture du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion d'ordre général, tout en rappelant que l'on passera ensuite les chapitres du budget dans le détail.

Y-a-t-il des interventions ?

Ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** clôture la discussion d'ordre général et informe que le budget communal sera voté au point 8.3.

Toutefois, on suit chronologiquement les numéros de chapitre dans l'ordre tels que présentés, vous êtes toutes et tous invité.e.s à faire vos interventions.

Chapitre 0 / Administration générale :

Rien

Chapitre 1 : Ordre public

M. Martin Renevey le montant de CHF 15'000.00 destiné à l'achat de caméras de surveillance dans le compte 1110.3130.00 du budget résultats, à quelle endroit sont-elles destinées et pour quelles raisons ?

Mme Katiuscia Sansonnens-Cherubini répond que cela fait suite aux nombreuses incivilités constatées sur la place de la Gare et au Clédard. Ces caméras devront être prises en charge en partie aussi par la Migros et la copropriété du Clédard.

M. Fabien Mettraux rebondit sur les propos de Mme Sansonnens Cherubini, une caméra sera également posée à la déchetterie afin d'éviter les dépôts illégaux.

Chapitre 2 : Formation

Rien

Chapitre 3 : Culture, sport et loisirs

Rien

Chapitre 4 : Santé

Rien

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Rien

Chapitre 6 : Trafic et télécommunications :

Rien

Chapitre 7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Rien

Chapitre 8 : Economie publique

Rien

Chapitre 9 : Finances et impôts

Rien

Mme la Présidente clôt la discussion sur le budget du comptes de résultats et ouvre celle sur le compte d'investissements.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

8.2 Message no 2025/87 Demande de crédit pour l'installation de deux sous-stations et rénovation des groupes hydrauliques de distribution de chaleur

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Catherine Züllig**, Membre de la Commission financière, pour le préavis.

Rapport de la Commission financière (CFin)
Au Conseil général (CG) du 9 décembre 2025

Message 87 Crédit sous-stations

Objet soumis - synthèse

Le Conseil communal nous soumet un crédit d'investissement pour le remplacement de l'ancien chauffage de l'école, de l'administration communale et du complexe communal par deux sous-stations pour CHF 250'000.

Aspects financiers

Ce crédit de CHF 250'000 sera financé par les liquidités communales. Il impactera le compte de résultats par une charge annuelle supplémentaire de CHF 11'250.-, répartie comme suit :

- Perte d'intérêt sur capitaux utilisés (1,5%) : CHF 3'750.-
- Amortissement 3% (33,3 ans) : CHF 7'500.-
- Pas de coût d'exploitation supplémentaire dû au remplacement de la centrale de chauffe par les nouvelles sous-stations.

Commentaires et préavis

La Commission financière préavise favorablement cette demande d'investissement rendue nécessaire par la mise hors service de la centrale de chauffe actuelle vieillissante.

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Züllig pour la lecture du préavis et passe la parole à **Mme Maryline Dafflon** pour la présentation du message.

Mme Maryline Dafflon explique que lors de la création de Neyergie SA en 2015, la société a repris la propriété des équipements de production énergétique. En revanche, tout ce qui était lié à l'infrastructure interne du bâtiment est resté propriété de la Commune. Cela concerne notamment les circuits hydrauliques intégrés au système de chauffage et qui font l'objet de la demande de crédit tout comme l'installation des 2 nouvelles sous-stations.

Le crédit demandé comprend :

- Remplacement des groupes de distribution hydrauliques dans les bâtiments communaux (pompes, vannes, sondes et compteurs), devenus vétustes après près de 30 ans d'utilisation.

Elle précise que, lors de la mise en service de la chaudière à bois dans le sous-sol de l'école primaire actuelle, aucune séparation hydraulique entre le réseau de chaleur et les installations internes n'avaient été effectuées. Cela présentait un risque de pollution de la qualité de l'eau et autre problème d'instabilité du réseau.

Ce crédit comprend également :

- L'installation de deux sous-stations thermiques et leur raccordement au réseau de chaleur à distance. Les règles de bonnes pratiques exigent effectivement des changeurs pour éviter tous problèmes.

Finalement :

- La mise en service, réglages et essais afin d'assurer le bon fonctionnement et la régulation optimale du système.

Pour la temporalité : ces travaux seront effectués quand la chaudière actuelle sera démontée. Donc idéalement durant les vacances de Pâques ou durant les vacances estivales.

Elle précise également que ces travaux sont indépendants de l'agrandissement du périmètre scolaire.

Le crédit sollicité par le Conseil communal est de CHF 250'000.00.

Mme la Présidente remercie Mme Mayline Dafflon pour la présentation de ce message et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au vote

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix la demande de crédit pour l'installation de deux sous-stations et rénovation des groupes hydrauliques de distribution de chaleur

8.3 Vote final du budget communal de résultats et des investissements

Mme la Présidente informe que les questions ont pu être posées préalablement et qu'elle va directement procéder aux votes pour le budget communal de résultats et des investissements.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix le budget communal de résultats

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 45 oui, 0 non et 1 abstention le budget communal des investissements

Pour les divers, **Mme la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les questions et les autres interventions.

PROPOSITIONS :

Est-ce que quelqu'un a une ou plusieurs proposition(s) à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, elle passe aux postulats.

POSTULATS :

Est-ce que quelqu'un a un ou plusieurs postulat(s) à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, elle passe aux questions.

QUESTIONS

Est-ce que quelqu'un a une ou plusieurs question(s) à soumettre au Conseil général ?

M. Philippe Dobler souhaite revenir sur la question posée tout à l'heure par son collègue M. Martin Renevey concernant les caméras de surveillance.

Si le Conseil communal envisage l'installation de caméras de surveillance, va-t-il au préalable solliciter l'avis du Conseil général à ce sujet?

De même, s'il envisage de faire poser des caméras de surveillance, le Conseil communal a-t-il prévu d'émettre un règlement fixant diverses questions telles que la consultation ou la conservation des bandes vidéo?

Mme Katiuscia Sansonnens-Cherubini, pour ce projet, exemple a été pris sur la Commune de Cottens. Il n'y a pas d'obligation d'avoir un règlement de police. Toutefois, l'accès aux personnes pouvant visionner les bandes, ainsi que la liste des lieux filmés, sont strictement encadrés. Concernant le passage par le Conseil général pour la mise en service de ces caméras, la réponse sera donnée ultérieurement, mais avant leur installation.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions ?

M. Benoit Sprumont prend la parole pour M. Roger Stroude absent ce soir.

« J'aimerais soulever le problème des incivilités devant la gare de Neyruz. Non, je ne parle pas des ados – les activités de REPER ayant beaucoup réduit ce problème. Il s'agit des adultes, avec d'une part le non-respect de la vitesse de 20km/h, que ça soit en voiture, à vélo ou en trottinette électrique, d'autre part avec la priorité aux piétons, et finalement avec le stationnement.

A presque n'importe quelle heure de la journée, il y a au moins 2 voitures stationnées devant la Migros, soigneusement parquées entre les lignes fantaisistes pour se donner bonne conscience. C'est dangereux pour les piétons, surtout les enfants, et en principe interdit. Si on se permet de

signaler ceci au conducteur d'une voiture ainsi parquée, on risque d'être traité (je cite) de "vieux con" ou d'être honoré d'un doigt d'honneur. C'est arrivé, pas à moi, mais c'est arrivé.

Ce n'est peut-être pas évident pour tout le monde, mais il y a environ 100 places de parc gratuites pour une heure, bien au chaud, juste à côté.

Je propose dans un premier temps de mettre un panneau à l'entrée du parking, indiquant "Parking gratuit 1 heure". Il y a déjà l'indication qu'il est interdit de stationner en dehors des cases, mais sur les grands panneaux qui ne sont lus surtout que par des piétons. Idéalement toute la zone devrait avoir des lignes jaunes hachurées pour suggérer que ce ne sont pas des places de parc, plutôt que ces lignes dignes d'un endroit où poser un hélicoptère.

Autre proposition, pas totalement contradictoire, mais plus pragmatique: est-ce qu'on peut faire environ 3 places de parc style "Kiss and run" comme à l'aéroport, côté voies de chemin de fer, pour les personnes qui déposent ou attendent les passagers du train pendant 5 minutes?

En lien avec ces problèmes, l'augmentation de la population de notre village pourrait justifier une police locale. Un des avantages d'une police locale serait que les amendes de vitesse (et de parking) dans la commune viendraient directement dans les caisses de la commune, ce qui pourrait amortir au moins en partie, les frais d'une telle police.

Bref : est-ce que le Conseil communal a prévu autre chose que la pose de caméras de surveillance pour que la place de la gare devienne durablement une zone de rencontre, selon la désignation légale des zones 20 ? »

Mme Sansonnens-Cherubini répond que les places de parc extérieures appartiennent aux CFF. Elle explique aussi que mettre en place une Police locale coûte extrêmement cher et que cela avait été abandonné par le Conseil communal de la précédente législature.

M. Fabien Mettraux rebondit sur les propos de sa collègue et confirme que le Conseil communal est dans l'attente de l'autorisation de la Migros pour la pose de panneau interdiction de stationner. Il explique également que dans le cadre du projet concept zone 30, des places de parc sont prévues à la gare côté Romont.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions ?

M. Lorenzo Guzzinati demande si la Rte du Puits fait partie du concept zone 30.

M. Fabien Mettraux, répond par l'affirmative, cependant il faudra prendre en compte une amélioration des chicanes.

Mme Joanna Bourke Martignoni demande s'il est prévu de rehausser le quai de gare côté Fribourg, ceci à cause de la dangerosité (espace conséquent).

M. Alex de Montmollin précise que, pour les personnes à mobilité réduite, il est possible de faire appel aux CFF pour un accompagnement. Cependant, à l'heure actuelle, le Conseil communal ne peut pas intervenir directement, car cela relève de la compétence des CFF. En revanche, à l'horizon 2045, une nouvelle ligne ferroviaire devrait être créée, partant de Vauderens et rejoignant Rosé. Cette ligne sera destinée aux trains grandes lignes Genève-Saint-Gall, tandis que

la ligne actuelle serait déclassée pour devenir une ligne secondaire pour le trafic marchandise et régional reliant le Gothard et d'autres régions. À ce moment-là, le matériel roulant des CFF n'aura plus besoin d'atteindre la même vitesse que les trains grandes lignes, ce qui pourrait permettre de rehausser le dévers des rails.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions ?

M. Jean-Jacques Friboulet s'interroge et s'inquiète à la suite de l'article paru dans *La Liberté*, dans lequel M. Steiert évoque un futur projet de nouvelle ligne de trains sur l'axe Lausanne–Zurich. Ce projet, qui coûterait des millions, ne permettrait de gagner que neuf minutes pour rejoindre directement Rosé. Quel serait alors l'avenir de la gare de Neyruz ? Sera-t-elle toujours desservie par deux trains par heure ?

M. Axel de Montmollin revient sur ses propos précédents : les neuf minutes de gain concernent le trajet entre le nœud ferroviaire de Lausanne et celui de Berne. Pour l'ensemble du trafic régional et des marchandises, les CFF ont toujours indiqué que l'ancienne ligne serait utilisée. Si cette ligne est effectivement maintenue et qu'il existe un potentiel suffisant de voyageurs, la gare de Neyruz restera desservie. L'avenir nous le dira.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions ?

Mme Maria Tenze Dafflon Le projet de l'école existe depuis le début de la législature, malgré ses hauts et ses bas, il a constitué le projet majeur de ce mandat et se demande pourquoi le gel du projet « Périmètre scolaire » n'a pas été soumis au Conseil général.

M. le Syndic répond que toutes les explications sur les raisons de ce gel ont été fournies lors du point sur la planification financière. Le Conseil communal a pris ses responsabilités. Cependant, M. le Syndic rappelle que le Conseil général dispose d'outils parlementaires si la situation ne lui paraît pas judicieuse et le Conseil communal se pliera aux décisions qui seront prises par le législatif.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions ?

M. Pythoud Frédéric est content que la question de l'école soit posée. Il a en effet eu à plusieurs reprises l'impression que le Conseil Général avait pris des décisions un peu rapidement. Les chiffres de ce soir ont montré que le taux d'équilibre moyen sur 10 ou 12 ans devrait être de 93ct pour l'école et l'Aigle Noir. Cela veut dire que le Conseil Général devrait dès la prochaine séance voter une augmentation du taux d'impôt à 93 ct. Si cette décision n'est pas prise tout de suite, cela serait 97 ct dans quelques années. Or il ne pense pas que le Conseil Général accepterait aujourd'hui une telle décision.

Notez que si le taux d'impôt était suffisamment élevé, le Conseil Général aurait la possibilité de décider tous les investissements sans difficulté.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres questions ?

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôture la discussion et propose de passer aux autres interventions.

AUTRES INTERVENTIONS :

Est-ce que quelqu'un aurait une remarque ou un commentaire à soumettre ?

M. Lionel Gendre propose d'installer un QR code à la déchetterie permettant d'accéder directement à l'application Gestinergie, afin de recharger facilement la carte déchets.

M. Fabien Mettraux répond que cela n'est pas prévu. En revanche, grâce à l'application, qui peut être installée sur le natel des usagers et qui est directement reliée à leur porte-monnaie, il est possible de recharger sa carte facilement et directement.

Mme la Présidente demande s'il y a une autre intervention. Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : bureaucg@neyruz.ch

Avant de clore cette séance, je vous informe d'une date à retenir pour notre sortie récréative, ça sera le vendredi 24 avril 2026 en fin de journée.

Je profite de ces quelques mots, pour remercier chacune et chacun d'entre vous pour la qualité de votre travail, pour votre implication et le respect mutuel tout au long de cette séance et également tout au long de l'année écoulée.

Chères/chers collègues du Conseil général et chères/chers membres du Conseil communal, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, repos et joie auprès de vos proches. Je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé, bonheur et réussite pour la nouvelle année qui se profile.

On se retrouve l'année prochaine, en pleine forme, pour la séance du Conseil général extraordinaire du 10 février 2026.

Encore belle fin d'année, lumineuse et joyeuse.

Il est **21h31**, elle lève la séance du Conseil général du 9 décembre 2025.

Mme la Présidente invite toutes les personnes présentes à partager un verre au fond de la salle. Elle les remercie et leur souhaite une bonne soirée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente du Conseil général :

Véronique Chavaillaz

La Secrétaire :

Sandra Dévaud